

HONORAIRES TRANSACTIONS
(charge vendeur ou charge acquéreur avant négociation)

BIENS à usage d'Habitation ou Professionnel (honoraires TTC maximum*)

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| ➤ Jusqu'à 15.245 € | 10 % TTC du prix de vente |
| ➤ de 15.246 € à 30.490 € | 9 % TTC du prix de vente |
| ➤ de 30.491 € à 76.225 € | 8 % TTC du prix de vente |
| ➤ de 76.226 € à 152.445 € | 7 % TTC du prix de vente |
| ➤ à partir de 152.446 € | 6 % TTC du prix de vente |

(* pour certaines transactions, un montant forfaitaire sera proposé)

TERRAIN : 8 % TTC du prix de vente (charge vendeur ou acquéreur avant négociation)

FONDS DE COMMERCES :

LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ou LOCAUX PROFESSIONNELS :
12 % TTC du prix de Vente (charge vendeur ou acquéreur avant négociation)

PARKING : 12 % TTC du Prix de Vente (charge vendeur ou acquéreur avant négociation)

HONORAIRES LOCATIONS

LOCATION à usage d'Habitation

BAILLEUR : 9 % TTC du montant du loyer annuel hors provision de charges comprenant :

- 12€ TTC /m² pour les visites, la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail,
- le reste constituant l'entremise et la négociation.
- + l'état des lieux d'entrée : forfait de 100 € TTC jusqu'à 34m², puis 3€ TTC/m² au-delà de 34m².

LOCATAIRE : Plafonnés Loi ALUR

- 12€ TTC/m² pour la visite, la constitution du dossier et rédaction d'acte,
- 3€ TTC/m² pour l'état des lieux d'entrée.

PARKING / BOX / REMISE : 12 % TTC du Loyer Annuel (hors taxes et/ou hors charges) à la charge du preneur

FONDS DE COMMERCES : locaux Industriels et Commerciaux ou Locaux Professionnels, Location Commerciale : 30 % TTC du loyer annuel hors taxes et/ou hors charges, à la charge du preneur.

ESTIMATION

Verbale : offerte

Rapport écrit 250€ TTC

A compter du 23 avril 2025